

DÉGÂTS DES EAUX

EN SALLE DE BAIN

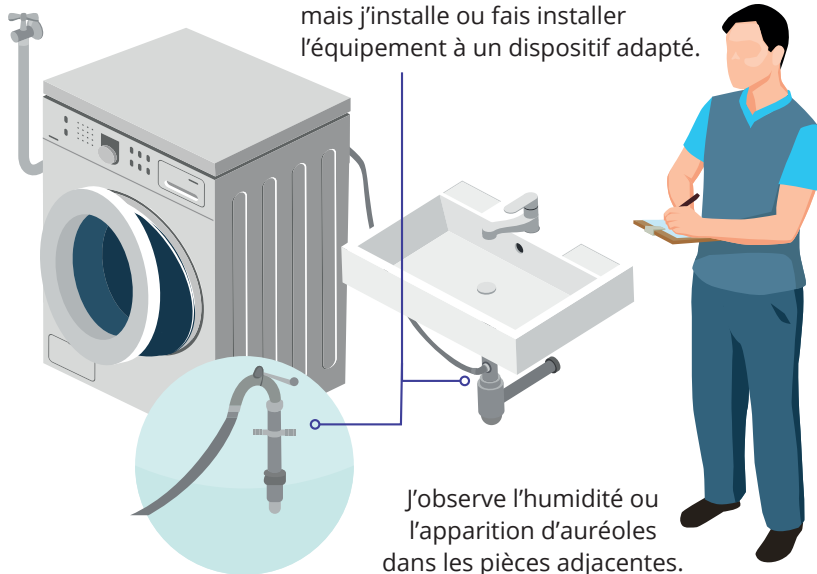
COMMENT LES ÉVITER ?

1. JE VÉRIFIE MES INSTALLATIONS

- ✓ Quel est l'état général de mon lave-linge ?
- ✓ Constat de fuites, même minimales, au niveau du hublot ?
- ✓ Constat d'écoulements sous l'appareil ?
- ✓ Flexibles d'amenée ou d'évacuation d'eau visuellement en bon état.



Je ne place pas la crose de vidange sur le rebord d'un lavabo, mais j'installe ou fais installer l'équipement à un dispositif adapté.



J'observe l'humidité ou l'apparition d'auréoles dans les pièces adjacentes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le risque le plus fréquent se situe dans la salle de bain.

Les assureurs recensent

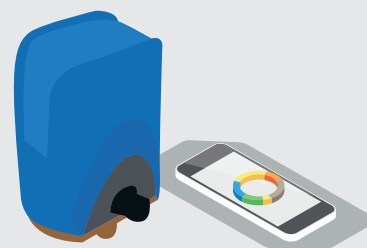
1 400 000 sinistres dégâts des eaux /an au sein du domicile des particuliers.

Source : France Assureurs

NOUVELLE TECHNOLOGIE le disjoncteur d'eau !

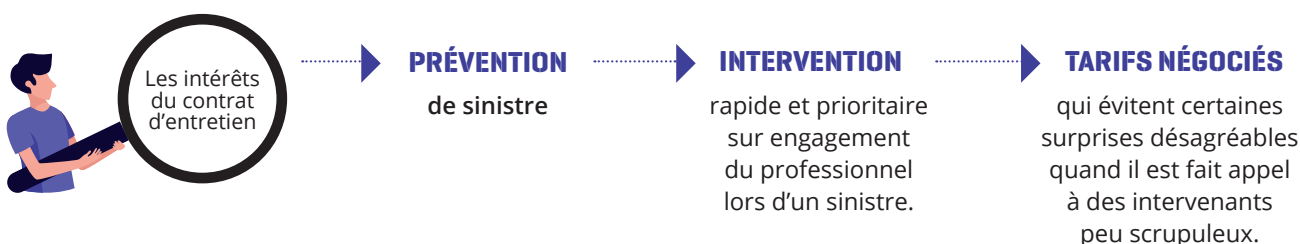
Dispositif automatique capable de :

- ✓ détecter les fuites ;
- ✓ interrompre la distribution d'eau ;
- ✓ et de vous alerter par un signal sonore ou par alerte sur votre smartphone.



2. JE PEUX SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ROBINETTERIES ET INSTALLATIONS SANITAIRES

Initié par les associations de locataires et mis en place par des bailleurs sociaux, le contrat d'entretien a pour objet, entre autres, la vérification annuelle de vos installations sanitaires avec remplacement des organes défectueux.



J'AGIS AU QUOTIDIEN

Des petits gestes pour éviter de grands maux !



Contrôler régulièrement l'état des conduits flexibles de raccordement et d'évacuation du lave-linge et du joint de hublot.



Renouveler les joints qui se dégradent au pourtour d'une baignoire, d'un receveur de douche.



Privilégier le fonctionnement d'un lave-linge **en présence de quelqu'un** dans le logement.



Vérifier l'apparition de points de rouille ou oxydation sur les canalisations d'amenées d'eau apparentes (surtout au niveau des raccords) et faire appel à un professionnel sans tarder dès les premiers symptômes de suintements.



Ne pas laisser les robinets ouverts même en cas de coupure d'eau provenant du réseau.

En cas de fuite

✓ Si la fuite est importante

1. Coupez la distribution d'eau et le courant.
2. Prévenez vos voisins.

✓ Si la fuite ne provient pas de chez vous

1. Prévenez votre voisin chez qui la fuite semble avoir son origine, ou le gardien d'immeuble ou le syndic/gestionnaire de l'immeuble si vous ne voyez pas d'où elle peut provenir ou si le voisin est absent.
2. Si vous êtes locataire, prévenez votre propriétaire.
3. Appelez un professionnel (plombier...).

Tout le monde est concerné !



En cas de trace d'humidité anormale

✓ Si la cause n'est pas décelable visuellement

1. Coupez l'arrivée d'eau au niveau de la vanne principale de votre logement.
2. Réalisez les démarches pour engager une recherche de fuite (prévenez votre assureur qui, le cas échéant, pourra vous orienter vers un professionnel. Si vous êtes locataire, prévenez votre bailleur).



RESPONSABILITÉS EN CAS DE DÉGÂT DES EAUX

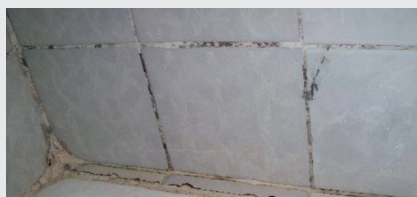
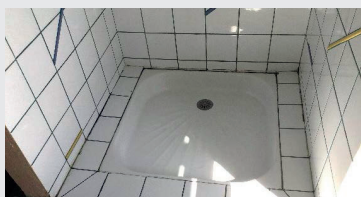
- **Si vous êtes locataire, c'est le bail (contrat de location) qui définit vos obligations** en termes d'entretien locatif, basées sur les dispositions du décret N°87-712 du 26.08.1987 * entre autres, relèvent du locataire : dégorgement des canalisations, remplacement des joints et colliers, remplacement des flexibles de douche.
- **Quelle que soit votre qualité d'occupant** (locataire, propriétaire occupant ou non), vous devrez répondre des dommages qui relèvent de votre responsabilité.

PENSEZ À VOUS ASSURER pour ce risque (assurance multirisques habitation) afin de couvrir tant les dommages causés à vos biens que votre responsabilité vis-à-vis des tiers (voisins).

LES PRINCIPALES CAUSES

INFILTRATIONS (FUITES LENTES)

à travers les joints de carrelage ou fissures ou joints périphériques de baignoire ou receveur de douche.



Dégâts consécutifs importants sur plancher bois : pourrissement et développement de champignons.



Douches sans ressaut (dite à l'italienne) : leur installation nécessite d'appliquer les règles de mise en oeuvre par des professionnels qualifiés.

LES PRINCIPALES CAUSES

DÉBORDEMENT D'APPAREIL À EFFET D'EAU

(lavabo, baignoire, lave-linge)

Conséquences à l'étage inférieur.

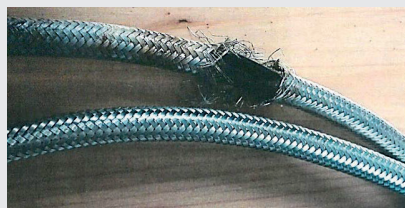


- 1) Fuite joint de hublot
- 2) Débordement du lavabo
- 3) Chute de la crosse de vidange
- 4) Déboîtement de la crosse de vidange
- 5) Fuite sur raccord
- 6) Rupture du flexible d'amenée d'eau

FUITE OU RUPTURE DE CANALISATION D'EAU

(hors cause de gel)

Éclatement de flexible armé.



Fuite par corrosion.



Un sinistre non détecté et non maîtrisé à temps peut entraîner des dommages importants tant au niveau des aménagements que du mobilier voire des éléments de structure.

L'ESSENTIEL

- Veiller au bon entretien de vos appareils et installations.
- En cas de sinistre, agir avec célérité pour limiter l'étendue des dommages.
- En cas d'installation d'une douche sans ressaut, faites appel à des professionnels qualifiés pour éviter les sinistres.

POUR EN SAVOIR+

- Site Internet de France Assureurs : <https://www.franceassureurs.fr>

